**La Chine réglemente les importations de fer recyclé et d'acier primaire**

Denuo a reçu des informations de sa fédération sœur EuRIC concernant l'annonce du ministère chinois de l'écologie et de l'environnement ainsi que de cinq autres départements intitulée ""*Announcement on Regulating the Import Management of Recycling Iron and Steel Raw Materials" No. 78 of 2020.*

Les sujets suivants y sont annoncés afin de *"réglementer la gestion des importations de fer recyclé et de matières premières d'acier (Recycling Iron and Steel Raw Materials) et de promouvoir un développement de haute qualité de l'industrie sidérurgique chinoise"* :

* Les matières premières de fer recyclé et d'acier primaire qui répondent aux normes applicables aux matières premières de fer et d'acier recyclé (GB/T39733-2020) ne sont pas des déchets solides et peuvent être importées de manière libre ;
* Selon les "Tarifs d'importation et d'exportation de la République populaire de Chine" et les "Notes sur les matières premières et les articles des tarifs d'importation et d'exportation", les codes de marchandises douanières en fer recyclé et en acier primaire sont les suivants : 7204100010, 7204210010, 7204290010, 7204410010, 7204490030 ;
* Les importations sont interdites si elles ne répondent pas aux exigences des normes nationales relatives au fer recyclé et à l'acier primaire (GB/T39733-2020)
* Cette annonce est effective à partir du 1er janvier 2021.